



Déclaration Liminaire  
CAPD du 13 février 2020

Je profite de l'un des rares espaces de parole entre les enseignants et la hiérarchie pour dire, au nom du syndicat Sud éducation, le profond malaise et la sidération des enseignants. En temps ordinaires cet espace est consacré à discuter des problèmes techniques. Mais aujourd'hui nous n'en sommes plus là, et il est moralement impossible de s'en tenir à une logique comptable, quand c'est le sens même de notre métier et l'ensemble de nos conditions de travail que l'on voit se dégrader et être remis en cause par les attaques systématiques du ministère.

Lors de la dernière CAPD, il était question de PPCR et d'évaluation, une évaluation hiérarchique dont la finalité consiste à classer les collègues et mettre en place des avancements de carrière différenciés. On entrevoit bien le système de concurrence généralisée et arbitraire que le ministère nous promet : aux plus méritants, les primes. On notera qu'en matière de primes, ce même ministère sait se montrer généreux. En effet, le plafond des primes des recteurs, DASEN et secrétaires généraux a été augmenté de 10 000€, portant à plus de 50 000€ le montant annuel des primes qu'ils peuvent percevoir, sans qu'aucun mouvement revendicatif n'ait été remarqué de leur part. D'ailleurs, s'ils n'en veulent pas, un don aux caisses de solidarité des grévistes, équivalent à leur augmentation, sera le bienvenu !

La confiance en ce ministre et ce gouvernement n'existe pas. Depuis des semaines, nous sommes mobilisé.e.s avec d'autres secteurs contre un système de retraite à points injuste qui ne favorisera que les salaires élevés. Ce projet de réforme, s'il venait à entrer en application, ferait perdre jusqu'à plusieurs centaines d'euros de pension aux enseignant.e.s. L'étude d'impact critiquée par le Conseil d'État, par son insincérité ne peut que conforter notre manque de confiance. Pour autant et malgré un climat de défiance général le gouvernement s'entête à maintenir une réforme dont personne ne veut sauf lui et ses alliés du patronat. On comprend parfaitement l'opportunité d'une telle réforme pour les fonds de pension, les assureurs... qui se présenteraient comme seul recours à l'obtention d'une retraite décente.

A cette attaque sans précédent s'ajoute l'introduction dans la fonction publique de la rupture conventionnelle à l'initiative de l'administration, par décret daté du 31 décembre 2019. Grâce à cette nouvelle mesure, il sera possible pour l'administration d'organiser le licenciement déguisé de certains collègues. C'est le prolongement rêvé du PPCR qui permet déjà de juger quels collègues sont indésirables et de se passer, une fois de plus des CAPD comme des CAPA, puisque celles-ci disparaissent officiellement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'est aujourd'hui probablement la dernière fois que les représentant-es du personnel sont présent-es pour que vous attribuez des congés de formation, et probablement comme chaque année un nombre de mois nettement inférieur aux demandes légitimes des collègues.

Pour conclure, Mme la DASEN, nous ne sommes pas sans savoir que vous quitterez prochainement vos fonctions pour profiter d'une retraite bien méritée. Car toute carrière de travail mérite une bonne retraite.

Mais auparavant, peut-être aurez-vous l'occasion de faire part à notre ministre du profond malaise dont il est ici question ?

Peut-être vous entendra-t-il mieux qu'il ne nous écoute depuis de longs mois ?

Aux côtés des 99,9 % de collègues qui « sont d'accord » avec le ministre, Sud éducation continuera, malgré tout, à défendre et à faire vivre une certaine idée de justice sociale qui animera toujours notre syndicat.